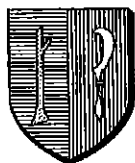


CONVOCATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira dans la salle de l'ancien presbytère

Le mercredi 5 juillet 2017 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 17 mai 2017
2. Travaux de réhabilitation de la Mairie et de la salle communale : Avenant au lot N°2 Démolition/ Gros Œuvres
3. Travaux de réhabilitation de la Mairie et de la salle communale : Avenant au lot N°12 Plomberie/ Sanitaire
4. Travaux de réhabilitation de la Mairie et de la salle communale : Avenant au lot N°13 Chauffage/ Ventilation
5. Travaux de réhabilitation de la Mairie et de la salle communale : Avenant au lot N°14 Electricité
6. Mission spécifique de suivi d'architecte pour la mairie et la salle communale
7. Installation d'un équipement sono/vidéo à la salle communale
8. Travaux de terrassement pour le raccordement du réseau gaz à l'église
9. Travaux de terrassement pour la pose de réseau d'eau de source (fontaine) en sur-profondeur du réseau gaz
10. Décision Budgétaire Modificative : Hausse du montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
11. Subvention de la commune à la ligue contre le cancer
12. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR)
13. CCPR : Rapport d'activité 2016
14. SDEA : Rapport d'activités 2016 sur la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
15. SYNDICAT MIXTE EHN-ANDLAU-SCHEER : rapport d'activité et compte administratif 2016
16. Infos
17. Divers



Le Maire,
Philippe WANTZ

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 5 juillet 2017

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Sous la Présidence de M. Philippe WANTZ, Maire

Membres présents : BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUBER Agnès, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint, MEYER Eric, WISSER Sébastien, Adjoint

Membres absents / excusés : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, EINHART Roland

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Travaux de réhabilitation de la Mairie et de la salle communale : Avenant au lot N°6 Menuiseries extérieures
Ouverture de la séance : 20h10.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2017

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017 pour approbation.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents, sans observations, ni modifications.

Avant la séance du Conseil Municipal, les élus se sont rendus sur le chantier de réhabilitation de la mairie et de la salle communale afin de constater l'avancement des travaux.

Le Maire propose des avenants pour des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial. Il informe que les avenants dont le montant est supérieur à 5% du marché de base ont été validés par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 5 juillet à 19h.

2. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : AVENANT AU LOT N°2 DEMOLITION/GROS ŒUVRES

Point 2 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N°1-lot 2-Démolition/gros-œuvres

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

X.SCHREIBER, 7 rue du Roedel, 67210 OBERNAI

Lot n° 02 - Démolition / Gros oeuvres	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			55 000,00 €
Création d'une porte de passage entre le périscolaire et la petite salle associative	707,76 €		
Montant total avenant HT	707,76 €		
Montant marché après avenant			55 707,76 €
TVA 20 %			11 141,55 €
Montant total marché TTC			66 849,31 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Création d'un passage entre le périscolaire et la petite salle associative
 - travaux supplémentaires

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 707,76 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 02 susmentionné est porté à
66 849,31 € HT

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- OUVRE les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

3. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N° 1 - lot 6 - Menuiseries extérieures

Point 3 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N°1-lot 6- Menuiseries extérieures

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

VOB, 1 rue de l'industrie, 67560 ROSHEIM

Lot n° 06 - Menuiseries extérieures	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			60 000,00 €
Remplacement porte de secours salle communale + soupleaux du sous-sol de la Mairie	2 900,04 €		
Montant total avenant HT	2 900,04 €		
Montant marché après avenant			62 900,04 €
TVA 20 %			12 580,00 €
Montant total marché TTC			75 480,05 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent les postes suivants :

- Remplacement de la porte de secours de la salle communale
- Remplacement des souplesaux du sous-sol de la Mairie
 - travaux supplémentaires

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 2 900,04 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 06 susmentionné est porté à
75 480,05 € HT

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- OUVRE les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

4. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N° 1 - lot 12 - Plomberie/Sanitaire

Point 4 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N°1-lot 12-Plomberie/Sanitaire

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

STIHLE FRERES, 3 rue Denis Papin, 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Lot n° 12 - Plomberie / sanitaire	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			21 000,00 €
Fourniture et pose d'une plonge à la salle communale	2 234,78 €		
Montant total avenant HT	2 234,78 €		
Montant marché après avenant			23 234,78 €
TVA 20 %			4 698,96 €
Montant total marché TTC			27 881,74 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Fourniture et pose d'une plonge sur meuble avec passage machine à laver inox 18/10
 - travaux supplémentaires

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 2 234,78 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 12 susmentionné est porté à
27 881,74 € HT

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, et après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

5. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N° 1 - lot 13 - Chauffage/Ventilation

Point 5 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N°1-lot 13-Chauffage/Ventilation

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

STIHLE FRERES, 3 rue Denis Papin, 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Lot n° 13 - Chauffage - ventilation	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			80 742,88 €
Plus-value pour remplacement des radiateurs à panneaux gaufrés par des radiateurs à face plane	+ 1 978,83 €		
Montant total avenant HT	1 978,83 €		
Montant marché après avenant			82 721,71 €
TVA 20 %			16 544,34 €
Montant total marché TTC			99 266,05 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant :

- Modification des radiateurs à panneaux gaufrés par des radiateurs à face plane

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 1 978,83 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 13 susmentionné est porté à

82 721,71 € HT

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

6. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N° 1 - lot 14 - Electricité **Point 6 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE : Avenant N°1-lot 14-Electricité**

Entre :

Agissant au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage :

MAIRIE DE ROSENWILLER, 2 place de l'Eglise, 67560 ROSENWILLER

et

Agissant au nom de l'entreprise :

AUBRY ELECTRICITE, 4 rue de l'Industrie, 67560 ROSHEIM

Lot n° 14 - Electricité	Travaux en +	Travaux en -	Total marché
Montant net HT du marché			79 000,00 €
Eclairage de la salle communale	8 390,56 €		
Montant total avenant HT	8 390,56 €		
Montant marché après avenant			87 390,56 €
TVA 20 %			18 478,11 €
Montant total marché TTC			104 868,67 €

Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions suivantes :

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

Les travaux concernent le poste suivant : Travaux supplémentaires :

SALLE COMMUNALE :

- comptage et raccordement ES
- éclairage de la scène à l'étage, mise en valeur de la fresque de la façade, éclairage sous escalier et de la salle du périscolaire suite à l'installation d'un nouveau plafond
- installation de prises de courant W.C. PMR
- alimentation du four et lave-vaisselle au rez-de-chaussée
- divers branchements induits au tableau électrique

MAIRIE :

- alimentation du défibrillateur
- automatisation de l'éclairage extérieur (mairie+église)
- mise en valeur de la façade de la mairie par des spots
- équipement des combles en prises de courant et chauffage
- raccordement de la sirène

Article 2

Aucune autre condition du marché n'est modifiée

MONTANT DE L'AVENANT

Article 3

Le montant HT du présent avenant s'élève à la somme de **+ 8 390,56 € HT**

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Article 4

Du fait du présent avenant, le montant TTC du lot 14 susmentionné est porté à

104 868,67 € HT

Article 5

Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur

Entendu les explications de M. le Maire, et après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cet avenant et autorise le Maire ou un des adjoints à le signer.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au compte 2313 du budget primitif 2017.

7. MISSION SPECIFIQUE DE SUIVI D'ARCHITECTE POUR LA MAIRIE ET LA SALLE COMMUNALE

Le Maire explique que suite à notre demande, Mélanie STEGER a effectué des travaux de gestion indépendants du marché de base, correspondant notamment au suivi de l'étude et du dossier de subvention BBC. Elle a assuré le suivi aux entreprises suite aux demandes des travaux supplémentaires non prévues au marché initial.

Point 7 : MISSION SPECIFIQUE DE SUIVI D'ARCHITECTE POUR LA MAIRIE ET LA SALLE COMMUNALE

- VU la nécessité d'accompagner la commune pour l'élaboration des dossiers de subventionnement Bâtiment Basse Consommation
- VU la décision de la commune d'équiper la salle communale en vidéo/sono
- VU la décision de la commune d'entreprendre des travaux dans les locaux du périscolaire non prévus au marché de réhabilitation
- VU la décision de la commune d'équiper le local technique d'un espace cuisine
- VU la proposition reçue par MSTEGER Architecte

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ CONFIE les travaux de mission spécifique de suivi d'architecte à MSTEGER pour un montant HT de 5 000 €, HT soit 6 000 € TTC

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

8. INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT SONO/VIDEO A LA SALLE COMMUNALE

Le Maire explique que pour des raisons de confort lors de l'utilisation de la salle, aussi bien lors des réceptions officielles que pour la location de salle, l'équipement en sono/vidéo sera un atout.

Point 8 : INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT SONO/VIDEO A LA SALLE COMMUNALE

- VU les travaux de réhabilitation de la Mairie et de la Salle Communale en cours dans la commune de Rosenwiller
- VU le souhait de la commune d'installer à la salle communale un équipement sono-vidéo automatique
- VU la proposition reçue par l'entreprise d'électricité AUBRY de ROSHEIM

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ CONFIE les travaux d'équipement sono-vidéo à l'entreprise AUBRY de ROSHEIM pour un montant HT de 13 925 €, soit 16 710 € TTC

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

9. TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE RACCORDEMENT DU RESEAU GAZ A L'EGLISE

Le Maire informe que les demandes pour le raccordement du gaz sont nombreuses. Il salue la bonne organisation de l'entreprise GISSELBRECHT qui effectue un travail soigné aussi bien dans la réalisation des tranchées que dans la finition des coffrets.

Il annonce que, le Conseil Départemental a décidé de refaire l'enrobé de la chaussée d'ici 2 ou 3 ans et que, d'ici là, les travaux de pose du gaz seront achevés.

Sur la demande du Conseil de Fabrique, un devis a été réalisé pour les travaux de terrassement pour l'arrivée du réseau gaz à l'église. Le montant du devis s'élève à 7 049,05 € HT (devis GISSELBRECHT). Ce montant est justifié par la réalisation des travaux dans un espace étroit, ce qui nécessite beaucoup de travaux à la main.

Etant donné que le projet consiste à convertir la chaufferie de l'église au gaz naturel, à ces travaux se rajouterait le changement du brûleur de la chaudière qui s'élèverait à 4 302 € HT (devis JUNG).

Après mise en service de l'installation, Gaz de Barr propose de verser une aide commerciale d'un montant de 1 500 €.

Au vu de ces éléments, le Maire propose aux conseillers de prendre en charge les frais de terrassement du gaz, soit 7 049,05 € HT. Resterait à la charge du conseil de Fabrique : environ 3 600 €, qui correspond au changement du brûleur après déduction de l'aide du gaz de Barr.

Point 9 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LE RACCORDEMENT DU RESEAU GAZ A L'EGLISE DE ROSENWILLER

VU les travaux de distribution du gaz naturel en cours dans la commune de Rosenwiller

VU le souhait du Conseil de Fabrique, lors de sa séance du 19 juin 2017, de raccorder l'église de Rosenwiller au réseau gaz

VU la proposition reçue par l'entreprise Gisselbrecht d'Andlau

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CONFIE les travaux de raccordement au réseau gaz de l'église de Rosenwiller à la SARL GISSELBRECHT d'ANDLAU pour un montant HT de 7 049,05 €, soit 8 458,86 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

10. TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA POSE D'UN RESEAU D'EAU DE SOURCE EN SUR-PROFONDEUR DU RESEAU GAZ

Le Maire expose le projet d'installer une fontaine à l'entrée du village, en face du cimetière en regroupant les sources actuelles et en profitant des travaux de terrassement du gaz. L'achat de la fontaine pourrait être financé par le Fonds de Valorisation des Sites Touristiques et Naturels (FVSTN) de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.

Point 10: TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA POSE DU RESEAU D'EAU DE SOURCE (FONTAINE) EN SUR-PROFONDEUR DU RESEAU GAZ

VU les travaux de distribution du gaz naturel en cours dans la commune de Rosenwiller

VU l'opportunité de poser un réseau d'eau de source en sur-profondeur du réseau gaz

VU le projet de regrouper les sources « maison HEIDT » « fontaine Mairie » « Fontaine presbytère » dans le réseau d'eau de source

- VU le projet d'installer une fontaine en bas du village en face du cimetière permettant aux habitants de récupérer l'eau de source pour l'arrosage ou autre usage
- VU la proposition reçue par l'entreprise Gisselbrecht d'Andlau

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CONFIE les travaux de raccordement au réseau gaz de l'église de Rosenwiller à la SARL GISSELBRECHT d'ANDLAU pour un montant HT de 6 504,90 €, soit 7 805,88 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

Le Maire informe que les coordonnées GPS des sources peuvent être consultées sur le site du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, via le lien <http://infoterre.brgm.fr> (données, accéder aux données).

11. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : HAUSSE DU MONTANT DU FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Le Maire annonce que suite au calcul de la répartition du FPIC pour 2017, notre commune devra payer 6 049 €, soit pratiquement le double qu'en 2016 (3 627€ en 2016). Il rappelle que le FPIC a été mis en place en 2012 et que nous n'avons pas été redevables jusqu'à l'année dernière. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le reversement est calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant, c'est-à-dire d'après les revenus des ménages.

Point 11: OUVERTURE DE CREDITS BUDGET COMMUNE

- VU la note d'information INTB1714638C du 16 mai 2017 relative à la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2017
- VU l'insuffisance de crédits au chapitre 014 du budget « Commune »

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE l'ouverture de crédits au budget en **dépenses** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
014	739223	FPIC	+ 2 050 €

- DECIDE de modifier les crédits au budget en **recettes** comme suit :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
70	7022	coupes de bois	+ 2 050 €

12. SUBVENTION DE LA COMMUNE A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Claudine HUCK rappelle que la commune s'est engagée en signant une convention de partenariat avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer à s'impliquer dans la prévention contre le tabagisme dans les lieux publics, notamment aux abords immédiats des lieux fréquentés par les enfants et les jeunes.

Dans cette optique, des panneaux de sensibilisation aux méfaits du tabac ont été fournis par la Ligue contre le Cancer. Ils ont été apposés à l'aire de jeux rue du Wisch le jeudi 29 juin en présence des enfants de l'école. Deux autres panneaux seront installés devant l'entrée de l'école et à l'abribus.

Point 12: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LA CANCER

VU la convention de partenariat signée le 5 avril 2017 entre la commune et le Comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer pour instaurer un « Espace sans tabac » au terrain de jeu du Wisch, devant le portail d'entrée de l'école et à l'abri-bus situé au carrefour rue principale/rue de Grendelbruch

VU la mise à disposition de panneaux signalétiques par la ligue contre le cancer, soit :

- 4 panneaux label « espace sans tabac », format A4,
- 1 panneau pédagogique « nom de la Ville+ se ligue contre le cancer », format A3,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

➤ **D'ALLOUER** une subvention à la ligue contre le cancer d'un montant de **200 €**, (deux cents euros), représentant l'investissement de la ligue contre le cancer pour la fabrication des panneaux, soit 4 x 33€/l'unité (panneau A4) + 51€ (panneau A3).

13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM (CCPR)

Point 13 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROSHEIM

Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Portes de Rosheim a engagé la procédure de mise en conformité de ses statuts, conformément à l'article 68-1 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (notRe).

Après examen des statuts par les services préfectoraux, qui pourtant avaient validé ces derniers avant leur adoption, des modifications supplémentaires s'avèrent nécessaires. Pour ce faire, la CCPR a modifié par délibération N°2017-30 du 13/06/2017 ses statuts, plus particulièrement son article 2. Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient à chaque commune membre de la CCPR de délibérer.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU la loi N°2014-58 du 27/01/2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi N°2015-991 du 07/08/2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (notRe) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, 5211-20 et L5214-16 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes ;

- VU les arrêtés préfectoraux successifs portant modification des statuts de la Communauté de Communes dont notamment celui du 30/12/2016, portant extension des compétences exercées par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, notamment son article 2 ;
- VU les délibérations de la Communauté de Communes N°2016-55 du 04/10/2016 et de ses communes membres ;
- VU la délibération N°30-2017 du 13/06/2017 de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE, DE MODIFIER** les statuts de la Communauté de Communes en son article 2, comme suit :

Article 2 - Objet

♦ La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

♦ Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes:

Rappel préalable : Principes : les EPCI reçoivent des compétences d'attribution transférées par les communes membres. Les compétences de l'EPCI sont régies par le principe de spécialité et par celui d'exclusivité. En application du principe de spécialité, un EPCI ne peut intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). En vertu de ce principe, un EPCI ne peut donc intervenir, ni opérationnellement ni financièrement, dans le champ de compétences que les communes ont conservé (sauf versement de fonds de concours).

En application du principe d'exclusivité, l'EPCI est le seul à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui lui ont été transférées.

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Elaboration et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement du territoire et des contrats en découlant ;

- Participation au Pays Bruche Mossig Piémont par adhésion à l'association du Pays Bruche Mossig Piémont ;

- Elaboration, suivi, modification et révision du SCOT du Piémont des Vosges par adhésion au Syndicat Mixte du Piémont des Vosges ;

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien, et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;

- Soutien financier aux actions d'animation en faveur du commerce et de l'artisanat du territoire en partenariat avec l'Association des Professionnels des Portes de Rosheim

- Etude, mise en œuvre et suivi d'Opération Collective de Modernisation ou de tout dispositif similaire.

3 - Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) à compter du 01/01/2018 (article L211-7 du code l'environnement alinéas 1°, 2°, 5°, 8°)

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés via le SMICTOMME

COMPETENCES OPTIONNELLES :

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Ouvertures paysagères :

- Ouvertures paysagères à vocation pastorale sur le foncier privé communal du Massif du Hohbuhl et sur les sections suivantes :

- 1) Section 14 - Parcelle B16 (superficie de 3 hectares),
- 2) Section 15 - Parcelle B5 (superficie de 7 hectares),
- 3) Section 15 - Parcelle E8 (superficie de 5 hectares)

Animation :

- Actions intercommunales de sensibilisation et d'animation afférentes au patrimoine naturel et paysager.

Sentiers pédestres :

- Création, aménagement et maintenance de sentiers pédestres d'interprétation du patrimoine paysager, naturel et culturel à vocation pédagogique dotés d'une signalétique propre dépassant le simple balisage et contiguë au cheminement :

- sentier botanique à Griesheim ;
- sentier « de collines en vignobles » à Rosenwiller
- sentier « les Demoiselles de Pierre » à Mollkirch

2 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements pré-élémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire

Est déclaré d'intérêt communautaire le gymnase intercommunal du collège 19, rue du Neuland à Rosheim ;

3 - Action sociale déclarée d'intérêt communautaire :

- ▶ Maison de l'enfance intercommunale : investissement et fonctionnement des équipements d'accueil ;
- ▶ Organisation, animation et gestion du multi-accueil et du relais assistant(e)s maternel(le)s ;
- ▶ Soutien financier au lieu d'accueil enfants - parents (LAEP) à travers l'association le P'tit Abri qui le gère ;
- ▶ Organisation et animation des ALSH péri et post-scolaires et des centres aérés du territoire ;
- ▶ Organisation, gestion des actions d'animations socio-éducatives faisant appel au concours d'animateurs spécialisés dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Territorial pour la Jeunesse visant les adolescents et jeunes adultes du territoire ;
- ▶ Soutien aux initiatives de la Mission Locale en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans du territoire de la CCPR.

COMPETENCES FACULTATIVES :

- 1 - l'institution et la gestion de la taxe de séjour au réel sur son territoire ;
 - 2 - l'aménagement, maintenance, organisation, animation et gestion de pôles touristiques historiques remarquables :
 - Maison cantonale du Tourisme ;
 - Maison de la Manufacture d'armes blanches à Klingenthal ;
 - Mont Sainte-Odile : à ce titre, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim est habilitée, dans le cadre de cette compétence, à conventionner avec les communautés de communes concernées selon les dispositions de l'article L5211-56 du CGCT ;
 - Reconversion de l'ancienne voie ferrée Rosheim - Saint-Nabor en voie verte ;
 - Consolidation et mise en tourisme des ruines de l'abbaye de Niedermunster.
 - 3 - Aménagement, gestion et maintenance des agrès et sols souples des aires de jeux du territoire déclarées d'intérêt communautaire (1 par commune) :
 - Boersch : rue du Stade ;
 - Bischoffsheim : à proximité du centre de congrès
 - Grendelbruch : rue de la Victoire
 - Griesheim : rue du Moulin
 - Mollkirch : à proximité de la rue de l'église
 - Ottrott : Avenue des Myrtilles
 - Rosheim : rue du Président Coty
 - Rosenwiller : rue du Wisch
 - Saint-Nabor : rue des Remparts
 - 4 - Itinéraires cyclables :
 - Création, aménagement et maintenance de liaisons cyclables du territoire :
 - Rosheim - Griesheim,
 - Rosheim - Bischoffsheim,
 - Griesheim - Innenheim.
 - 5 - Aménagement, gestion et maintenance du city-stade du gymnase intercommunal à Rosheim ;
 - 6 - Gestion d'un service de transport à la demande en liaison avec les EPCI voisins ;
 - 7 - Soutien à l'enseignement musical : soutien financier à l'Ecole de Musique des Portes de Rosheim ;
 - 8 - Activités culturelles : participation à l'organisation du festival de musique « les Résonnantes » ;
 - 9 - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques via le concessionnaire régional.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

14. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA CCPR

Le Maire explique qu'en application de l'article L5211-39 du CGT le Président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus doit adresser, chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Point 14 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE DES PORTES DE ROSHEIM

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim.

Le rapport d'activité 2016 est téléchargeable à l'adresse :

http://www.cc-portesderosheim.fr/dynamic/pdf/19.06.17rapportdactivites_2016web.pdf

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal

- PREND ACTE du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim

15. RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Point 15 : SDEA : RAPPORTS ANNUELS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Les rapports sont disponibles sur le Site Internet du SDEA :

Onglet : Espace usagers, Rubrique : L'eau dans votre commune, rapports annuels

Saisissez une commune : ROSENWILLER

Rapport annuel eau potable : télécharger : COMMUNE DE ROSENWILLER

Rapport annuel assainissement : télécharger : COMMUNE DE ROSENWILLER

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal

- PREND ACTE des rapports annuels 2016 du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Rapport annuel 2016 Eau potable :

- 300 abonnés, 698 habitants desservis.
- Tous les ans, environ 30 000 m³ d'eau sont consommés, ce qui correspond en moyenne à 41m³/habitant, 94 m³/abonné (c'est-à-dire par compteur)
- L'eau est de très bonne qualité microbiologique, douce et très faiblement nitratée. Aucun pesticide n'a été détecté.
- Le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2014. La part fixe s'élève à 36€/an, la part variable à 1,29 € le m³, la redevance eau potable à 1,59 €/m³ (pour 120 m³), soit un tarif TTC de 2,05€ pour 120 m³.
- Le réseau d'eau est bien rénové. Dans le cadre des travaux communs avec la ville de Rosheim, la création d'un nouveau forage au lieu-dit Teufelsgebirg en substitution de l'actuel dont la rénovation n'est techniquement pas envisageable, sera réalisée en 2017. Quand il sera opérationnel, le forage de Boersch sera fermé. Le Maire rappelle la répartition du coût des travaux : 15% pour Rosenwiller, 85 % pour Rosheim.
- La commune dispose de 7,2 km de réseau de distribution.

- 43 % des compteurs sont radio-relevés. D'ici 6 à 7 ans, ils le seront tous. Il faudrait changer les compteurs tous les 15 ans pour assurer la fiabilité.
- Les recherches de fuites sont suivies toutes les 2 semaines.

Rapport annuel 2016 Assainissement :

- 280 abonnés, 652 habitants desservis.
- 1 bassin d'orage, 4 déversoirs d'orage, 6,63 km de réseaux communaux, 164 bouches d'égout.
- Le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2014. La part fixe s'élève à 14€/an, la part variable à 1,7€ le m³, la redevance assainissement à 1,82€/m³ (pour 120 m³), soit un tarif TTC de 2,13€ pour 120 m³. Une grosse partie est reversée à la station d'épuration.
- 6 industriels sont raccordés au réseau (EARL HUCK Clément, SCEA WISSER J-Paul, EARL DUFFNER Laurent, GAEC FISCHER-STEGER, Domaine EINHART, EARL Meyer Jacques)
- Le Syndicat du Rosenmeer a réalisé, courant 2016, la rénovation de la filière boue de la station d'épuration de ROSHEIM, en installant une nouvelle centrifugeuse en remplacement du filtre bande actuel. L'inauguration est prévue pour septembre 2017.

Protéger le réseau d'assainissement et lutter efficacement contre la contamination de l'eau est à la portée de tous, en adoptant les bons gestes, en évitant de rejeter dans les éviers et toilettes les produits qui ont leur place dans les poubelles, déchetterie et pharmacie (ex : épluchures, substances chimiques, médicaments, huiles, graisses, couches, lingettes ...)

16. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT MIXTE DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER

Le Maire informe qu'à terme la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera gérée par la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et la commune.

Point 16 : SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'EHN-ANDLAU-SCHEER : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2015

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'EHN-ANDLAU-SCHEER.

Il informe que le rapport accompagné du compte administratif approuvé le 22 mars 2017 est consultable en Mairie.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer

17. INFOS

• Rénovation du portail de l'église

Sébastien WISSER informe que le matin du 5 juillet il a assisté, à l'atelier de Rosheim, à une visite programmée par Madame Marie MENRATH technicienne des Bâtiments de France à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en compagnie de M. Thomas PROBST et Mme Violette ARBOGAST, sculpteurs en charge de la restauration du portail. La visite s'est bien passée. Les travaux avancent bien. La partie haute est terminée.

Concernant les deux statues qui ont été démontées, l'une est bien conservée et l'autre, très abîmée, nécessite une réelle remise en état. Le conseil de Fabrique, lors de sa réunion du 19 juin, avait émis le souhait de ne pas engager de frais pour la rénovation des statues. Nous sommes en attente de l'avis de Madame MENRATH concernant la restauration des statues.

21h30 : Départ Alain BLANSCHÉ

• **Compte-rendu du Conseil d'Ecole**

Claudine HUCK reprend les points à l'ordre du jour :

1. **Bilan de l'année 2016/2017** :

- bilan financier : le solde d'environ 600 € permettra de faire des achats pour la rentrée.
- bilan scolaire : M. LEVERT, remplaçant de Mme LABARUSSIAS a apprécié travailler avec la classe de maternelle dans une ambiance calme et sereine. Il espère pouvoir continuer l'année prochaine. La décision sera prise par l'Académie fin août ou début septembre.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) : un exercice inopiné a permis de valider le PPMS. Lors du test pour la sirène à la mairie, tous les enfants, qui étaient dans la cour, sont rentrés dans l'école en silence pour se cacher. Comme les enseignants les ont fait ressortir, ils se sont rangés le long du mur pour être comptés, comme lors d'un exercice d'incendie.
- sorties : cinéma, Le Vaisseau, Classe Verte (qui s'est transformée en classe de neige), piscine.

2. **Année scolaire 2017/2018** :

- effectifs : 55 élèves. Le seuil de fermeture est actuellement de 51 élèves.
- rentrée scolaire : lundi 4 septembre 2017.
- horaires : Suite à une enquête menée auprès des parents, il s'avère que la majorité des parents est favorable au retour à la semaine des 4 jours. Aussi, la Mairie a demandé un changement d'horaires à l'Inspection d'Académie. Si la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) donne son accord, les horaires de la rentrée prochaine seront les suivants : du lundi au vendredi : 8h15-11h45 / 13h30-16h.

18. DIVERS

- ***Alarme incendie.*** Le Maire relaye les informations récoltées auprès de la gestionnaire en Sécurité Civile du Cabinet du Préfet, relatifs à la sirène communale d'alerte des populations en cas d'incendie (voir document en annexe du compte-rendu).
- ***Mise en eau de la fontaine du Laegerbrunnen*** : Jean-Georges HUCK a suivi le chantier mené par des bénévoles de la commune afin de remettre en état la source du Laegerbrunnen. A présent, la source coule à nouveau, sur environ 60m, dans les rigoles qui étaient totalement enterrées. Jean-Georges HUCK remercie le groupe de bénévoles qui a effectué un très beau travail de remise en eau de la fontaine. Les initiales des personnes qui y ont travaillé ont été gravées sur les pierres.

• ***Urbanisme***

DECLARATIONS DE TRAVAUX

DP 067 410 17 R0008 MEYER Fabien	Ravalement de façades	Accordé
DP 067 410 17 R0010 WISSER Sébastien	Isolation de la toiture	En cours

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour l'achat de la maison au :

- 1 rue Principale. Section 2 parcelles 187 : 4,75 ares

- **Le PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural**

Le Maire explique, qu'il va bientôt falloir se positionner pour intégrer un PETR.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est un établissement public créé par l'Etat. Il est constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Un EPCI à fiscalité propre ne peut appartenir à plus d'un PETR.

Le projet de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR) est de rester dans le périmètre du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMPV), et de rejoindre de ce fait le PETR qui intégrera la Communauté des Communes du Pays de Sainte Odile et la Communauté de Communes Barr-Bernstein.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim, Mutzig, quant à elle, se positionne pour intégrer le PETR du Pays Bruche Mossig Piémont (PBMP).

En attendant, le Maire informe que l'instruction de notre dossier de demande de subvention dans le cadre du Plan Lumière, ainsi que tous ceux déposés par les communes du canton de Rosheim, ont été gelés par le PBMP.

- **PLU : Observation du SMPV**

Le projet du PLU a été présenté au SCOT, voici ses principales observations :

La commune est concernée par le noyau central des « Pelouses sèches »

- En zone A, le PLU autorise « les équipements de faible emprise (inférieures ou égales à 5m² d'emprise au sol) nécessaires à l'activité agricole ».

Ces remarques sont incompatibles avec le SCOT.

- En secteur AC, le secteur AC autorise toutes les constructions nécessaires aux exploitations agricoles. Un secteur AB a été créé spécifiquement pour tenir compte du développement des exploitations existantes. Il conviendrait de reclasser une partie du secteur AC, en AOC inconstructible, en secteur AB.
- Deux secteurs (UB et UBa) ont été inscrits dans le noyau central du SCOT. Il conviendrait de demander le retrait de ces deux secteurs (même si leur emprise ne représente que 0.6% de la surface totale du noyau).

Le Maire informe que l'enquête publique devrait se dérouler tout le mois de septembre 2017. Nous attendons la validation des dates par le Tribunal administratif de Strasbourg.

- **Prochaines réunions :**

- passage du jury fleurissement : 12 août

- **Prochaines dates :**

- bal du 13 juillet
- prochain conseil municipal : 22 septembre

Fin de la séance : 22h00